

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 3 (1884)
Heft: 2-3

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P. CABRIOL.
M. CAMBIAGUE.
N. BOGUERET.
J. MERCIER.

P. PORTIER.
F. BOUSZEL.
J. GUIGNET.
J. PETIT.

C. MUZY.

Argent (poids 6,5 gr.) et bronze.

Module 25 millimètres.

ANT. HENSELER.

Chronique.

La médaille de Bonivard. — Monsieur Hugues Bovy, artiste-graveur à Genève, dont le *Bulletin* n'a pas encore pu entretenir ses lecteurs, malgré les belles œuvres publiées par lui jusqu'à ce jour, vient d'augmenter la collection des médailles représentant les hommes illustres de la Suisse.

En décembre dernier, nous avions le plaisir d'apprendre que M. H. Bovy avait publié une médaille de *Bonivard* et, peu de jours après, nous recevions un exemplaire de ce beau travail. Cette médaille est aussi simple que de bon goût et figure avec honneur à côté des chefs-d'œuvre d'Ant. Bovy. Point nous est besoin de faire ici plus d'éloges de ce travail ; beaucoup de nos lecteurs tiendront, nous le savons, à en posséder un exemplaire, quand ils auront connaissance de son apparition. En voici la description :

Droit. En demi-cercle et en deux lignes : F. BONIVARD — ANC^N PRIEUR DE ST^T VICTOR || NÉ EN 1493 — MORT EN 1570. Dans le champ, buste de Bonivard regardant à droite, la tête couverte d'une calotte, et coupant les deux lignes la légende aux points indiqués par les —. Au dessous de l'épaule gauche : HUGUES BOVY. DEC. 1883.

Revers. Une couronne de chêne, au milieu de laquelle, en cinq lignes : PRISONNIER || A || CHILLON || DE || 1530 A 1536.

Bronze. Module, 50 millim.

Nos sincères remercîments à M. H. Bovy pour son envoi d'abord, qui vient enrichir la collection de notre Société, puis surtout pour le monument nouveau qu'il vient d'élever aux noms qui ont illustré notre histoire nationale.

En démolissant une petite baraque, construite a côté de l'Asile des pauvres de Zofingue, on a trouvé, soigneusement cachée sous une grosse pierre, toute une collection de monnaies argoviennes et bernoises datant de la fin du siècle passé et du commencement de celui-ci.

Abgenützte Fünffrankenstücke. — Die Bemerkungen der nationalräthlichen Budgetkommission über die vielen in Cirkulation befindlichen abgenutzten Fünffrankenstücke haben ihre Wirkungen nicht verfehlt. Das eidgenössische Finanzdepartement macht nämlich die Emissionsbanken aufmerksam dass das zulässige Minimalgewicht eines silbernen Fünffrankenstückes 24.675 gramm beträgt. Demgemäß seien wenigstens theilweise, im Sinne des internationalen Münzvertrages vom 5 November 1878 nicht mehr kursfähig die französischen Fünffrankenstücke von Napoleon I mit und ohne Lorbeer, von Louis XVIII, von Charles X, ohne Lorbeer ; von Louis-Philippe mit und ohne Lorbeer.

A. J.

Münzenfund. — Laut *Zoffinger-Tagblatt* sollen beim Abbruch einer Ziegelhütte beim Armenhaus in einer Oeffnung im Grundstein unter Schindeln sorgsam verwahrt eine ganze Sammlung von aargauischen und bernischen Silbermünzen aus dem Ende des vorigen und aus dem Anfange des gegenwärtigen Jahrhunderts gefunden worden sein. Ich vermuthe aber diese Münzen werden wohl alle eine « Ente » als Contremarke aufgestempelt tragen, denn erstens münzten am Ende des letzten und zu Anfang dieses Jahrhunderts weder Bern noch Aargau, sondern es war die helvetische Republik, welche zu dieser Zeit das Münzrecht in der ganzen damaligen Eidgenossenschaft allein ausübte. Ferner gibt es aus dem Kanton Aargau gar keine Münzen aus

dem letzten Jahrhundert, oder überhaupt keine vor 1805, in welchen Jahre letztgenannter Kanton, nachdem seine innern politischen Verhältnisse seit 1803 geordnet waren, zum erstenmale begann, als selbstständiger Kanton das allen Kantonen zuständige Münzrecht auszuüben.

AD. JNWYLER.

Münzenfund. — Müller Ludwig Gessler in Basel-Augst hat bei den sogen. Neunthürmen, einem Kastell, das in die Römerzeit zurückgeführt wird, einen grössern Kupfertopf, der mit einigen hundert silbernen und kupfernen römischen Münzen gefüllt war, ausgegraben.

Die Münzen wiegen zusammen über 12 Pfund ; es mögen 1600 bis 1700 Stück sein. So viel sich bei der Kürze der Zeit und dem Zustande der Sammlung feststellen liess, röhren die ältesten Stücke vom Kaiser Valerianus (253-263 n. Chr.) her. Seinem Sohne Gallienus (260-268) und dessen Gemahlin Salonina, von diesen sämmtlich aber nur vereinzelte Stücke. Den Hauptbestandtheil bilden Prägungen des gallischen Afterkaisers Postumus (258-267), dessen Herrschaft sich auch auf diese Gegend erstreckte und für dessen Münzgeschichte der Münzfund von Basel-Augst einen werthwollen Beitrag bilden wird.

Malgré le peu d'encouragements accordés à notre secrétaire pour la publication de son travail sur les Monnaies de Fribourg, celui-ci n'a pas moins poursuivi ses études et recherches et une liste de souscription, datée du mois de février passé, nous annonce l'apparition du volume pour la fin mars.

Essai sur les Monnaies d'or et d'argent de Fribourg (Suisse), tel est le titre que portera cette brochure ; elle comprendra environ 140 pages grand in-8 et sera imprimée en caractères elzéviriens sur beau papier. Outre différentes gravures dans le texte, elle sera suivie de *sept planches*, représentant 25 monnaies d'or et d'argent de Fribourg, dûes, dit la circulaire, au talent trop ignoré de M. H. Schopfer, lithographe, à Fribourg.

L'ouvrage sera divisé en deux parties distinctes ; l'une traitera du *blason de Fribourg* et de son *histoire monétaire, de la*

monnaie de Gruyère, des monnaies fictives (ideale Münzen), enfin des deux écus des tirs fédéraux célébrés à Fribourg en 1829 et 1881.

Nous savons que ce volume contiendra, en outre, des copies exactes de tous les *diplômes, brefs, etc.*, relatifs à la monnaie de *Fribourg* et à celle de *Gruyère*, des descriptions d'un bon nombre de pièces *inédites*, et que les planches qui représentent une pièce au moins de chaque série de nos monnaies d'or et d'argent des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles, sont de la plus belle exécution.

Le travail de notre secrétaire, que le Conseil d'Etat de *Fribourg* a honoré d'une souscription de *quinze exemplaires*, sera d'une grande utilité pour tous ceux qui s'occupent de notre numismatique suisse, et d'un intérêt tout particulier pour les personnes qui aiment à s'entretenir de ce qui se rapporte à l'histoire du pays.

Espérons aussi que la monographie des monnaies fribourgeoises sera bientôt complétée par la partie qui concerne les *monnaies de billon*, à laquelle nous croyons savoir que travaille également l'un de nos collègues.

L'auteur a accordé, comme pour sa brochure sur *Antoine Bovy*, un prix *de faveur* aux membres actifs de notre Société et à nos abonnés, aussi espérons-nous que tous auront tenu à profiter de cette attention, car nous savons qu'un grand nombre d'exemplaires sont souscrits. L'édition n'étant que de *300 exemplaires*, nous conseillons à nos lecteurs qui n'ont pas encore retourné à l'auteur leur bulletin de souscription, de le faire sans retard, car aussitôt l'impression achevée, le prix de vente sera élevé de 2 francs.

F R A N C E.

Les ouvriers de l'entrepreneur qui procède à la démolition de la maison Peschaud, à l'angle de la République et de la Grand'rue à Alais, ont trouvé ces derniers jours une certaine quantité d'anciennes monnaies contenues dans une caisse. Ces monnaies consistent, en grande partie, en deniers dits Melgoriens que les évêques de Maguelonne faisaient frapper ; ils portent au revers

quatre croix à huit pointes et l'inscription Ramuno, synonyme de Raymond en langue Romane, et à la face opposée, quatre anneaux et Narbonna, pour inscription.

Ces deniers ont été frappés à partir de 1197, ce qui fait présumer qu'ils ont été cachés vers le treizième siècle.

La maison Peschaud et toutes celles qui forment l'île comprise entre la place de l'Abbaye, la rue de la République, la Grand'rue des Casernes, sont construites sur l'emplacement d'un établissement de templiers, que remplacèrent les jésuites.

Aux termes de la loi, les trésors trouvés sur une propriété, par le propriétaire, lui appartiennent, et sont dans les autres cas partagés entre celui qui les a découverts et le propriétaire du fonds. Les trésors sont inhérents au sol sur lequel ils ont été trouvés.

(Revue.)

— Des négociations viennent d'être ouvertes par le Quai d'Orsay (Paris), pour le renouvellement du traité monétaire conclu entre la France, l'Italie, la Belgique, la Suisse et la Grèce. Ces négociations n'en sont encore qu'à la période préliminaire ; mais on prévoit déjà que le traité actuellement en vigueur sera l'objet de profondes modifications.

Nécrologie.

JULES CUENOD.

Nous avons annoncé à la hâte, dans notre fascicule de Janvier, la nouvelle perte qui venait de frapper notre Société. Il nous était impossible de retarder l'impression ; la place, du reste, nous imposait de remettre à plus tard l'expression de nos regrets.

JULES CUENOD était né en 1817, à Vevey.

Depuis nombre d'années, il s'était fait, non seulement dans sa ville natale, mais dans tout le cercle de Vevey, une réputation des plus honorables soit comme chef d'une des maisons de banque les plus anciennes et les plus recommandées du canton de Vaud, soit comme citoyen dévoué et philanthrope éminent.

Jules Cuenod fut l'un des fondateurs de l'*Hospice du Samaritain* à Vevey, il en présidait le Conseil d'administration au moment où la mort vint l'enlever.